

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 5 décembre 2019

Présents : M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, Mme Thérèse BADOSA, M. François BONNEAU, M. BOUSSAT André, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Claude COSTA, Mme Danielle CULAT, Mme Evelynne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée, M. Adel M'ZOURI, Mme Odile PIC, Mme Michelle PY, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.

Excusé : M. Julien LLUGANY.

Secrétaire de séance : M. Jean ALSINA.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir retirer de l'ordre du jour le point n° 6 Approbation de la Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public entre la Commune de Latour-Bas-Elne et la Société CS MAZERAN LR. En effet certains éléments nécessaires à la rédaction de cette convention doivent être complétés. Accord du Conseil Municipal.

1. Restauration scolaire : Prix des repas 2020

Monsieur Le Maire expose :

Il convient de fixer le prix des repas à facturer aux familles dont les enfants sont inscrits au restaurant scolaire de la Commune pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- FIXE le prix des repas à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :
 - o Forfait mensuel : 49,00 €,
 - o Repas enfant au ticket : 3,80 €,
 - o Repas adulte au ticket : 6,50 €.

2. Location appartement 5 place du Planiol

Monsieur Le Maire expose :

Le contrat de bail, intervenu entre la Commune et Monsieur Patrick POUCHAIN pour la location de l'appartement communal, situé 5 place du Planiol, expire le 31 janvier 2020.

Propose le renouvellement du contrat pour une période de 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE le renouvellement du contrat de bail pour une durée de 1 an à Monsieur Patrick POUCHAIN,
- DIT que le montant du loyer mensuel sera de 301,00 €,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat tel que présenté.

3. Régularisation emprise foncière entre la SA HLM des P.O. et la Commune de Latour-Bas-Elne

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n° 68/2019 du 21 novembre 2019 le Conseil Municipal a approuvé la désaffectation et le déclassement du Domaine Public des parcelles provisoirement désignées s et t situées rue « Alphonse Daudet » pour intégration dans le Domaine Privé Communal.

Il est donc à présent possible de procéder à la régularisation de ces emprises foncières aux fins de corriger l'incohérence portant sur les parcelles provisoirement désignées s et t d'une superficie respective de 1 m² et 15 m² ainsi que sur les parcelles provisoirement désignées f et d d'une superficie respective de 3 m² et 3 m² (plan de division plan d'arpentage ci-annexés).

Monsieur Le Maire propose de se prononcer sur un échange portant d'une part sur la cession par la Commune de Latour-Bas-Elne au profit de la SA HLM des P.O. des parcelles désignées provisoirement s et t d'une superficie respective de 1 m² et 15 m² propriétés privées de la Commune de Latour-Bas-Elne et d'autre part de la cession par la SA HLM des P.O. au profit de la Commune de Latour-Bas-Elne des parcelles provisoirement désignées f et d d'une superficie respective de 3 m² et 3 m² propriétés privées de la SA HLM des P.O.

Monsieur Le Maire précise que la SA HLM des P.O. prendra en charge tous les frais afférents à cette régularisation à savoir les frais de Géomètre et de Notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la régularisation des emprises foncières telle que décrite ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes de cession valant échange qui seront établis par Maître Jean-Philippe AMIGUES, Notaire à ELNE,
- DIT que les frais relatifs à ce dossier dont ceux liés aux actes susvisés seront à la charge de la SA HLM des P.O.

4. Ratios d'avancement de grade

Monsieur Le Maire propose de fixer à 100 % au titre de l'année 2020 les ratios « promus-promouvables » pour l'ensemble des grades créés sur le tableau des effectifs de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE d'adopter les ratios ainsi proposés et de créer les grades d'avancement au tableau des effectifs.

5. Motion de soutien à la population retraitée

Nous, Élus de la Commune de Latour-Bas-Elne dénonçons la situation faite à la population retraitée du fait de :

- La quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans,
- La hausse du montant de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) pour des millions de retraités.

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide auprès de la Commune de Latour-Bas-Elne et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

Nous demandons la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal l'esquisse du projet de réalisation du futur Centre Technique Municipal et lui présente la maquette réalisée par l'Architecte en charge du projet « Madame Adrienne COSTA ».
L'avant-projet sommaire fera l'objet d'une autre présentation et sera soumis à l'examen de la Commission Travaux.
- Afin de respecter la période de réserve électorale en cours depuis le 1^{er} septembre 2019, le Conseil Municipal à la majorité souhaite que le choix du nom de l'Ecole Maternelle soit reporté à la prochaine mandature.
- Monsieur Jean-Marie CAYUELA rend compte du dernier Conseil Syndical du SIOCCAT, notamment de la difficulté de ce dernier de réunir le quorum lors de ses réunions. Il présente également une maquette réalisée par le Syndicat qui permet de façon ludique de traduire les mots les plus courants de Français en Catalan.
- Monsieur Adel M'ZOURI rend compte de la réunion qui s'est déroulée à SUD ROUSSILLON concernant l'élaboration du Plan Climat.

Le Secrétaire de Séance



